

Règlement jeu-concours - Challenge Semaine

Le présent règlement de jeu ("Règlement") s'applique au jeu avec obligation d'achat intitulé "Challenge Semaine" organisé par Deliveroo France SAS disponible pendant une durée de quatre (4) semaines à compter de son activation qui doit être opérée sous 4 jours à compter de la date de lancement du jeu, les lundis, mardis, mercredis et jeudi (le "Jeu"). En participant au Jeu, chaque participant accepte les conditions du présent Règlement et déclare avoir lu et compris la Politique de Confidentialité de Deliveroo France accessible à <https://deliveroo.fr/fr/privacy>.

1. **Organisateur** : Deliveroo France SAS, société par actions simplifiée, de droit français, dont le siège social est situé 36 rue La Fayette 75009 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 810 365 817 ("**Organisateur**").
2. **Période de participation du Jeu** : La période de participation au Jeu se décompose comme suit :
 - Le Jeu est activé par le participant, dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous, dans les quatre (4) jours à compter de la notification du Jeu aux participants (heure française), les lundis, mardis, mercredis ou jeudis (la "**Période d'Activation du Jeu**");
 - A compter du jour où le Jeu est activé par le participant, le Jeu est ouvert pour une durée de quatre (4) semaines tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis (la "**Période de Participation au Jeu**").
3. **Accès au jeu** : le Jeu est activé grâce à l'invitation reçue par fenêtre pop-up sur le site ou l'application par le participant et accessible sur le site et l'application Deliveroo (le "**Site**").
4. **Conditions de participation** : Pour participer au Jeu, tout participant doit :
 - Résider en France métropolitaine (Corse inclus) ;
 - Avoir au moins 18 ans au moment de sa participation ;
 - Avoir un compte Deliveroo ;
 - Avoir un accès à Internet ;
 - Avoir reçu une invitation à participer via une notification par fenêtre pop-up sur le Site ;

(le(s) "**Participant(s)**").

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

L'Organisateur se réserve le droit d'exiger à tout moment une preuve d'éligibilité sous la forme qu'il juge raisonnablement nécessaire.

Les personnes suivantes ne pourront participer au Jeu: (i) tout employé ou autre individu engagé par l'Organisateur ou de l'une de ses sociétés affiliées, (ii) les membres de la famille immédiate et/ou du foyer (qu'ils soient apparentés ou non) de l'un de ces individus, (iii) toute autre personne professionnellement impliquée dans le fonctionnement ou l'administration du Jeu et (iv) toute personne ne répondant pas aux conditions de l'article 4 du Règlement.

5. **Modalités de participation** : toute personne répondant aux conditions de l'article 4 ci-dessus peut participer au Jeu en se rendant sur le Site pendant la Durée. La participation au jeu se déroule en deux périodes :
 - Pendant la Période d'Activation du Jeu :
 - le participant reçoit une invitation à participer au Jeu via une notification par fenêtre pop-up sur le Site,

- le Participant clique sur l'invitation à participer au Jeu et active le Jeu en passant une commande d'un montant minimum de douze (12) euros (hors frais de service et livraison) auprès des restaurants et commerces disponibles sur le Site, le lundi, mardi, mercredi et jeudi avant la l'expiration de la Période d'Activation du Jeu.
- A compter de l'activation du Jeu, la période de Participation au Jeu débute.
- Pendant la Période de Participation au Jeu, le participant aura quatre (4) semaines pour passer trois (3) Commandes Qualifiantes telles que définies ci-dessous, les lundis, mardis, mercredis ou jeudis.

Une "**Commande Qualifiante**" désigne une commande d'un montant minimum de douze (12) euros (hors frais de service et livraison) placée, payée et livrée à compter de l'activation du Jeu par le participant et pendant la Période de Participation au Jeu, sur le Site auprès de l'ensemble des restaurants et commerces disponibles sur le Site en France métropolitaine (Corse inclus).

A l'issue de ses quatre (4) commandes (une (1) commande d'activation et trois (3) Commandes Qualifiantes), le participant sera éligible pour recevoir un Lot dans les conditions exposées à l'article 6 du présent Règlement (le "**Participant Qualifié**").

6. Lots et attribution des Lots :

- **Lot** : Chaque participant qui satisfait aux Modalités de Participation prévues à l'Article 5 ci-dessus sera éligible à recevoir un (1) lot correspondant un (1) bon de réduction de douze (12) euros disponible pour une commande d'un montant minimum de quinze (15) euros (hors frais de service et livraison) auprès des restaurants et commerces. disponibles sur le Site (le "**Lot**"). L'offre est non cumulable avec toute autre réduction ou promotion, à l'exception de celles qui vous sont directement applicables sur l'application / le site internet Deliveroo. Des frais de service, de livraison et des restrictions géographiques sont applicables.
- **Attribution du Lot** : le Lot sera automatiquement ajouté au compte Deliveroo du Participant Qualifié et sera valable quatorze (14) jours à compter de la notification au Participant Qualifié de l'attribution d'un lot par fenêtre pop-up sur le Site.

Le Participant Qualifié est également informé du montant du bon de réduction et de ses conditions d'utilisation telles que prévues à l'article 6 du présent Règlement (montant minimum de commande, hors frais de service et livraison, durée de validité) par voie de pop-up sur le Site (application et/ou site internet) dès qu'il aura effectué sa dernière Commande Qualifiante.

Il ne peut y avoir qu'un seul Lot par Participant Qualifié.

Le Lot et son utilisation sont soumis aux Conditions Générales et Conditions Générales des Bons et Crédits de Deliveroo à retrouver [ici](#).

Les Lots ne seront pas remis à un ou des Participants Qualifié dans le cas où l'Organisateur ne parviendrait pas à prendre contact avec le ou les gagnants en question ou dans le cas où le ou les gagnants en question refuseraient les Lots. Dans ce cas, la participation sera considérée comme abandonnée et l'Organisateur se réserve le droit de conserver la propriété des Lots en question.

L'Organisateur se réserve le droit de changer le Lot sans préavis. Cependant, si tel était le cas, la valeur du Lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Les Lots décrits ci-dessus ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Ils ne sont pas cessibles à une tierce personne et ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En aucun cas l'Organisateur ne pourra être tenu responsable du délai de mise à disposition des Lots ou en cas d'impossibilité pour les gagnants de bénéficier des Lots pour des circonstances hors du contrôle de l'Organisateur.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des Lots attribués et/ou du fait de leur utilisation, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu en cas de survenance d'événements, de circonstances, ou de causes échappant à son contrôle raisonnable, dans les conditions définies par l'article 1218 du Code civil. Dans la mesure du possible, tout changement affectant le Jeu sera communiqué en avance par la modification du présent règlement et/ou sur les réseaux sociaux de l'Organisateur.

7. **Remise ou retrait des Lots** : après vérification de la régularité de la participation et des conditions d'octroi du Lot en cause, les Participants Qualifiés recevront via une fenêtre pop-up sur le Site (application ou site internet), la notification qu'ils ont bien reçu leur Lot, ce dernier étant directement appliqué dans le compte Deliveroo des Participants Qualifiés, comme indiqué à l'Article 6, ci-dessous.

Les Lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les Lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

8. **Publicité** : Sous réserve d'obtenir l'acceptation du Participant, l'Organisateur pourra éventuellement partager, publier ou promouvoir toute image, vidéo, texte ou autre contenu du Participant en relation avec le Jeu sur son site web, ses blogs ou son compte Facebook, Instagram ou Twitter.
9. **Responsabilité** : la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée en cas : (i) d'inexécution ou mauvaise exécution du contrat imputable soit au Participant, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure, (ii) de perte qui n'est pas causée par l'Organisateur (ou toute personne agissant au nom de l'Organisateur) ; (iii) de perte causée par tout événement ou circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur ; (iv) perte de profits ou de revenus, perte d'économies anticipées ou perte de clientèle ; ou (iv) indisponibilité du site ou de l'application Deliveroo, en cas de problème de communication, de connexion réseau, d'encombrement réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse ou du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné, ni des problèmes liés au temps de transfert, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter ou transférer des données, ni des risques d'interruption de la connexion.
10. **Annulation et modification** : l'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu et/ou le Règlement s'il le juge nécessaire ou approprié, notamment en cas de violation de la loi applicable ou si la modification, la suspension ou l'annulation est nécessaire en raison d'un événement échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur.
11. **Disqualification** : l'Organisateur se réserve le droit de disqualifier, à tout moment, des participations qu'il considère comme étant en situation de violation du présent Règlement, de toutes autres conditions applicables visées dans le présent Règlement ou de toute loi applicable.
12. **Non-renonciation** : si l'une des dispositions du Règlement venait à être jugée invalide, illégale ou inapplicable de façon définitive par une juridiction ou autorité compétente, cette décision sera sans effet sur les dispositions restantes du Règlement. Le fait pour l'Organisateur de ne pas se prévaloir de l'une des dispositions du Règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition.
13. **Loi applicable et juridiction compétente** : le présent Règlement est soumis au droit français. Tout litige qui en résulterait sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.
14. **Données personnelles** : les données personnelles des participants traitées par l'Organisateur dans le cadre du Jeu seront conformément à la Politique de Confidentialité de Deliveroo France accessible à <https://deliveroo.fr/fr/privacy> :

- Deliveroo est responsable de traitement des données personnelles des participants collectées dans le cadre du Jeu.
- Deliveroo traitera et autorisera le traitement des données personnelles des participants aux fins décrites dans le présent Règlement et au sein de la Politique de Confidentialité de Deliveroo France, ces fins incluant la gestion du Jeu.
- Il est nécessaire pour Deliveroo d'utiliser les données personnelles des participants pour remplir ses obligations envers les participants en ce qui concerne la gestion du Jeu ou il est dans l'intérêt légitime de

Deliveroo d'utiliser ces données de la manière décrite dans le présent Règlement afin d'assurer la bonne administration du Jeu.

- Deliveroo peut partager les données personnelles des participants avec certains de ses prestataires afin d'aider à la gestion du Jeu.
- Deliveroo conservera les données personnelles des participants aussi longtemps que nécessaire aux fins décrites dans le présent Règlement et dans la Politique de Confidentialité de Deliveroo France.
- Les participants disposent de certains droits en ce qui concerne leurs données personnelles : (i) en obtenir des copies ; (ii) les faire rectifier ou supprimer ; (iii) limiter la manière dont elles sont utilisées ; (iv) s'opposer à leur utilisation ; (v) les transférer ; (vi) ne pas faire l'objet de décisions fondées sur un traitement automatisé (y compris le profilage) ; et (vii) porter plainte auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente. Veuillez noter que ces droits ne sont pas absolus et qu'ils sont susceptibles de varier en fonction des circonstances et des éventuelles exemptions applicables.

15. Contact : Toute question ou demande d'information peut être envoyée à l'Organisateur à l'adresse suivante : hello@deliveroo.fr

16. Consultation du Règlement : le présent Règlement est mis à disposition des Participants sur deliveroo.fr/terms